

Discours du Général de Gaulle

L'autodétermination de l'Algérie, 16 septembre 1959

[Note introductive] Depuis le commencement de l'année 1959, la pacification militaire s'est poursuivie en Algérie sous le commandement du général Challe. La mise en oeuvre du plan de développement économique et social, défini le 3 octobre 1958 à Constantine par le général de Gaulle, s'opère sous l'impulsion de M. Paul Delouvrier, Délégué général du gouvernement en Algérie. Mais aucun progrès n'a été accompli dans l'ordre d'une solution politique, la majorité des Européens d'Algérie réclamant l'"intégration", alors que les chefs de l'insurrection revendiquent l'indépendance. Le général de Gaulle prononce un discours radiotélévisé par lequel il énonce le principe fondamental de sa politique à l'égard de l'Algérie : celui de l'autodétermination

Notre redressement se poursuit. Certes, il ne faut pas nous vanter. Dans le domaine technique, par exemple, nous n'en sommes pas encore au point de lancer des fusées dans la lune. Cependant, depuis quinze mois, nos affaires ont avancé.

L'unité nationale est ressoudée. La République dispose d'institutions solides et stables. L'équilibre des finances, des échanges, de la monnaie, est fortement établi. Par là même, la condition des Français et, d'abord, celle des travailleurs industriels et agricoles, échappe au drame de l'inflation et à celui de la récession. Sur la base ainsi fixée et à mesure de l'expansion nouvelle, on peut bâtir le progrès social et organiser la coopération des diverses catégories dont l'économie dépend, poursuivre la tâche essentielle de formation de notre jeunesse, développer nos moyens de recherche scientifique et technique. D'autre part, la Communauté est fondée, entre la France, onze États d'Afrique et la République malgache. Enfin, au milieu d'un monde où il s'agit tout à la fois de sauvegarder la liberté et de maintenir la paix, notre voix est écoutée.

Pourtant, devant la France, un problème difficile et sanglant reste posé : celui de l'Algérie. Il nous faut le résoudre. Nous ne le ferons certainement pas en nous jetant les uns aux autres à la face les slogans stériles et simplistes de ceux-ci ou bien de ceux-là qu'obnubilent, en sens opposé, leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères. Nous le ferons comme une grande nation et par la seule voie qui vaille, je veux dire par le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir.

A vrai dire, beaucoup a été fait déjà pour préparer cette issue. Par la pacification, d'abord. Car rien ne peut être réglé tant qu'on tire et qu'on égorge. A cet égard, je ne dis pas que nous en soyons au terme. Mais je dis qu'il n'y a aucune comparaison entre ce qu'était, voici deux ou trois ans, la sécurité des personnes et des biens et ce qu'elle est aujourd'hui. Notre armée accomplit sa mission courageusement et habilement, en combattant l'adversaire et

en entretenant avec la population des contacts larges et profonds qui n'avaient jamais été pris. Que nos soldats, en particulier les 120 000 qui sont musulmans, aient fléchi devant leur devoir, ou bien que la masse algérienne se soit tournée contre la France, alors, c'était le désastre ! Mais, comme il n'en a rien été, le succès de l'ordre public, pour n'être pas encore imminent, se trouve désormais bien en vue.

La deuxième condition du règlement est que tous les Algériens aient le moyen de s'exprimer par le suffrage vraiment universel. Jusqu'à l'année dernière, ils ne l'avaient jamais eu. Ils l'ont, à présent, grâce à l'égalité des droits, au Collège unique, au fait que les communautés les plus nombreuses, celles des Musulmans, sont assurées d'obtenir dans tous les scrutins la grande majorité des élus. Ç'a été là un changement de la plus vaste portée ; littéralement une révolution.

Le 28 septembre dernier, les Algériens ont, par référendum, adopté la Constitution et marqué leur intention que leur avenir se fasse avec la France. Le 30 novembre, ils ont élu leurs députés ; le 19 avril, leurs Conseils municipaux ; le 31 mai, leurs sénateurs. Sans doute ne manque-t-il pas de gens pour prétendre que, dans la situation on se trouvaient les électeurs, pressés par les forces de l'ordre et menacés par les insurgés, ces consultations n'ont pu être sincères que dans une mesure limitée. Cependant, elles ont eu lieu, dans les villes et dans les campagnes, avec une grande masse de votants. Et même, lors du référendum, le concours fut général, spontané et enthousiaste. En tout cas, la voie est ouverte. Dès que viendra l'apaisement, elle pourra être utilisée encore plus librement et encore plus largement. L'an prochain, aura lieu l'élection des Conseils généraux, d'où seront tirés, par la suite, certains grands Conseils administratifs, économiques et sociaux, qui délibéreront, auprès du Délégué général, du développement de l'Algérie.

Car, résoudre la question algérienne, ce n'est pas seulement rétablir l'ordre ou donner aux gens le droit de disposer d'eux-mêmes. C'est aussi, c'est surtout traiter un problème humain.
[...]

Source: <http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-de-lautod%C3%A9termination-de-lAlg%C3%A9rie.pdf>